

**VOUS VENDEZ ?
NOUS DIAGNOSTIQUONS !**



DiagZen

Un diagnostic immobilier n'est pas une simple formalité administrative.

Le choix de l'opérateur de diagnostic mérite toute votre attention. En effet, mieux vaut un diagnostic réalisé par un cabinet pérenne qui valorise votre bien et vous assure une transaction rapide et sereine.

Avec le DiagZen AGENDA, mettez toutes les chances de votre côté.



* AGENDA réalise la mission, édite le rapport, explique les éventuelles pathologies qui peuvent être facilement corrigées pour une meilleure présentation du bien. Si les défauts sont corrigés, AGENDA intervient gratuitement dans les 12 mois qui suivent la première mission pour mettre le rapport à jour des évolutions.

** Voir conditions en cabinet.

www.agendadiagnostics.fr

C'est tellement plus simple de choisir le plus sûr

**203 CABINETS
PARTOUT
EN FRANCE**



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBLIGATIONS LIÉES À LA TRANSACTION

Le tableau ci-dessous permet de déterminer les diagnostics devant être annexés au compromis de vente.

	OBJET	BIEN CONCERNÉ	VALIDITÉ *	
Dossier de Diagnostic Technique (DDT)	AMIANTE	État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante figurant sur une liste réglementaire.	Immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997.	3 à 30 ans selon constatations et état de conservation.
	PLOMB	Constat mentionnant la teneur en plomb des revêtements et les facteurs de dégradation du bâti.	Immeuble à usage d'habitation construit avant le 01/01/1949.	30 ans si résultat négatif 1 an si résultat positif.
	TERMITES	État mentionnant la présence ou l'absence de termites.	Immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet.	6 mois.
	DPE Diagnostic Performance Énergétique	Calcul de la quantité standard d'énergie consommée ou estimée. Classement en fonction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Recommandations pour diminuer la consommation énergétique.	Tout immeuble bâti, sauf exceptions réglementaires : lieux de culte, monuments historiques, constructions provisoires, bâtiments agricoles...	10 ans.
	GAZ	État de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.	Logement comportant une installation intérieure de gaz réalisée depuis plus de 15 ans.	3 ans.
	ÉLECTRICITÉ	État de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.	Logement comportant une installation intérieure électrique réalisée depuis plus de 15 ans.	3 ans.
	ERNT État des Risques Naturels et Technologiques	Information de l'acquéreur sur la situation du bien immobilier, bâti ou non bâti, au regard des risques naturels et technologiques.	Bien situé en zone de sismicité ou/et dans une zone couverte par un plan de prévention des risques naturels ou technologiques.	6 mois, sauf si modification du risque entre le compromis et la vente.
	ASSAINISSEMENT Diagnostic délivré par le SPANC	Diagnostic de fonctionnement et d'entretien de l'installation d'assainissement non collectif, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la santé des personnes et à l'environnement.	Logement non raccordé au réseau public de collecte. Recommandé pour exonérer le vendeur de sa garantie vice caché assainissement.	3 ans.
	LOI CARREZ	Mesure de la surface privative des lots (hors cave, garage...) de copropriétés horizontales et verticales.	Lot de copropriété.	30 ans en l'absence de travaux et de modification de la consistance du lot.

Tableau donné à titre indicatif d'après les informations au 01/01/11.
* Suppose l'absence de modification du bien et l'existence juridique de l'auteur du diagnostic.
© Reproduction interdite, même partielle, sans l'autorisation écrite d'AGENDA France.

DIAGNOSTICS LOCATION

Diagnostic Performance Énergétique, Plomb, État des Risques Naturels et Technologiques, Surface habitable, État des lieux, Logement décent...

AUTRES DIAGNOSTICS

Normes de Surface et d'Habitabilité, Constat Scellier, Millièmes de copropriété, Dossier Technique Immobilier...

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
Assurance RCP, Garantie 3 000 000 €, contrat HISCOX n° HA RCP0084449